

COMMUNE de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP
COMPTE-RENDU SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 27 DECEMBRE 2017 à 08H30

Étaient présents : ANDRE Jean-Luc, BONNIVARD Emilie, CHENE Bernard, COHENDET Robert, COURT Reine, DE VRIES Catherine, GIBERT Alain, GONTHIER Guy, DURAND Jean-Claude, PELLISSIER Claude, PELLISSIER Daniel, PROVOST Patrick, REY Robert, RIVET Christian.

Absents : CHABERT Patrick (procuration à RIVET C), MOREAU Damien (procuration à DURAND JC), PELLISSIER Jean-Marc, (procuration à PROVOST P); AVAKIAN Grégory, BOHAN Stéphanie, TINERT Maud, CHAUVET Antoine, FERRIER Jacqueline, PITHOUD Chantal et SORNIN Frédéric

Le Procès-verbal de la séance du 05 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME EN CATEGORIE I : M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les classements dont ont bénéficié la commune de Saint-François-Longchamp (commune touristique) et l'EPIC St François Longchamp Tourisme (classement en catégorie I) et les démarches engagées pour le classement en station classée de tourisme. Suite à la création de la Commune Nouvelle, la modification des statuts de l'Office du Tourisme et l'extension de son territoire de compétence, M. le Maire propose de déposer un dossier de demande de classement en catégorie I de la SAEML « St François Longchamp Tourisme », puis de demander le classement en station classée de tourisme pour l'ensemble de la Commune Nouvelle. Le Conseil, à l'unanimité, approuve la demande de classement en catégorie I de l'OT SAEML « Saint François Longchamp Tourisme » et autorise le Maire à adresser ce dossier au Préfet conformément à l'article D 133-22 du Code du Tourisme.

MAINTIEN DE LA COMPETENCE TOURISME - CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS UNE DEMANDE DE CLASSEMENT EN STATION CLASSEE DE TOURISME : Après avoir rappelé les démarches engagées pour le classement en commune touristique, le classement de l'OT en catégorie I, M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler, suite à la délibération N° 01 du 26/12/2016 de la commune de Saint-François-Longchamp, son engagement dans une démarche de classement en station de tourisme avec la préparation d'un dossier de classement en station de tourisme, en vue de son dépôt avant le 1^{er} janvier 2019 et de conserver au-delà du 1^{er} janvier 2018, par dérogation au 2° du I de l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales, l'exercice de la compétence « *promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme* » ; propositions approuvées à l'unanimité

CIMETIERE DE MONTAIMONT : MARCHES DE TRAVAUX : M. le Maire délégué de Montaimont présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation faite pour les travaux d'aménagement intérieur du nouveau cimetière (drainage, mur d'enceinte et caveaux). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, retient les propositions de DUVERNEY TP (83.160 € HT) et PASSIER (12.323,30 € HT)

UTN LAUZIÈRE – REVISION DU PLU : Suite à la réunion qui s'est tenue avec la DDT, le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition de MDP Consulting pour la déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU, pour un montant HT de 16.500 €.

TARIFS GITES DE MONTGELLAFREY : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions de tarifs pour les gîtes Nizeran 5 et 6 de Montgellafrey pour l'année 2018, afin qu'ils puissent paraître sur le site des Gîtes de France.

REPLACEMENT DU PARTNER : M. Le Maire informe le Conseil des réparations nécessaires sur le Partner acheté en 2004 et présente les propositions reçues pour son remplacement. A l'unanimité, le Conseil retient la proposition de Jean Lain pour un Toyota en crédit-Bail avec une valeur résiduel à 10%.

QUESTIONS DIVERSES : le Conseil Municipal :

- Approuve le remboursement des frais de M. Claude PELLISSIER (Congrès des Maires),
- Sollicite des subventions dans le cadre du FSIL pour les projets de passerelle et du centre sportif des Longes,
- Prend connaissance

de la date du prochain Conseil d'Ecole (11/01/18),

du montant de la commande d'équipement VAE (groupement de commande),

de l'aide à l'aménagement, validée par le SPM dans le cadre du chantier Lyon-Turin

de l'avancement des dossiers Lyonnaise de Banque et prêt Helvetix,

des ventes en cours des terrains des Clous et de l'acquisition de La Vigie,

de la décision de prioriser le logement du médecin associé et du technicien de l'OT au Roc Noir dans les meublés touristiques,

de la demande de renouvellement de mise en disponibilité pour convenances personnelles de la secrétaire de Montgellafrey

des problèmes rencontrés avec les navettes Faure pour le transport scolaire de Montaimont,

Vu par Nous, Maire de la Commune de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP, pour être affiché le 28 décembre 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 05 août 1884.

Le Maire, M. Patrick PROVOST

